



CDOS

JURA

Lons-le-Saunier, le 25 août 2022

Objet : Aide à la prise de licences saison 2022 / 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

le CDOS du Jura vous informe que l'opération « Aide à la prise de licences » est maintenue pour la saison 2022-2023. La date limite de retour des demandes est fixée au **31 mars 2023**, les aides seront versées dans la limite de l'enveloppe attribuée.

La somme allouée par cotisation est de 30 €. **Elle ne peut pas être cumulée avec le Pass'Sport.**

L'aide est attribuée aux familles (parents et enfants) bénéficiaires des aides suivantes :

- **Revenu de Solidarité Active (RSA)** sur présentation d'un justificatif.
- **Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** sur présentation d'un justificatif
- **Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)** sur présentation d'un justificatif.
  - > Uniquement pour les enfants qui n'ont pas bénéficié du Pass'Sport.
  - > Pour les parents des enfants bénéficiaires de l'ARS.
- **Bénéficiaires du minimum vieillesse**, sur présentation d'un justificatif.

L'aide est donnée aux clubs qui doivent déduire les 30 € du montant de la cotisation de l'adhérent.

Attention, seules les disciplines reconnues par le CNOSF et dont le Comité Départemental est adhérent au CDOS et à jour de cotisation pourront bénéficier du dispositif.

Pour faire bénéficier ses adhérents de l'aide, **le club doit :**

- Compléter l'imprimé ci-joint
- Numériser les justificatifs demandés
- Transmettre l'ensemble des documents par mail à l'adresse du CDOS ([jura@franceolympique.com](mailto:jura@franceolympique.com)) accompagnés du **RIB du club**.

Nous restons à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

Bien sportivement,

La Présidente

Catherine DEODATI